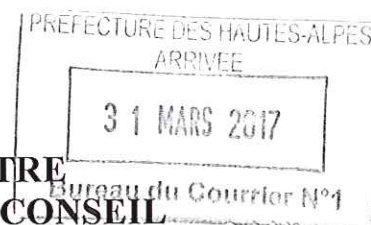


REPUBLIQUE FRANCAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
LARDIER ET VALENÇA**



Département des
HAUTES-ALPES
Nombre de Conseillers
En exercice: 10
Présents : 7

DELIBERATION N° 09 -2017

Séance du lundi 20 mars 2017

L'an deux mille dix sept et le lundi 20 mars 2017, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le 7 mars 2017 s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Rémi COSTORIER, Maire.

Présents: M. COSTORIER Rémi, M. MARTIN Roger, M. MEYSSONNIER Gérard, M. ROBERT Joël, Mme STEFANI Noëlle, Mme BLANC Danielle, Céline TRUCH

Absent non excusé : Jean-Claude FAURE

Absent excusé : Pierre POUILLARD

Jean-Pierre NOMIUS absent excusé a donné pouvoir à Céline TRUCH

Secrétaire de séance : Joël ROBERT

OBJET : Tarifs cantine

Le Maire fait part aux membres présents que la Mairie d'Esparron a délibéré courant février pour participer aux repas de cantine pris pour les enfants de la commune, scolarisés à l'école primaire de Lardier et Valença.

Le prix du repas livré étant de 4,13 € TTC et la participation de la mairie d'Esparron s'élevant à 1 €, le tarif du ticket de cantine pour les enfants domiciliés à ESPARRON sera de : 3,13 €.

Après avoir entendu l'exposé de son Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des présents :

- Accepte la proposition de son Maire,
- Approuve le tarif de 3,13 € pour les enfants domiciliés à Esparron et scolarisés à Lardier et Valença.

Fait et délibéré, le 20 mars 2017

Le Maire
Rémi COSTORIER

A blue circular official stamp of the 'MAIRIE DE LARDIER ET VALENÇA' with a star in the center. Overlaid on the stamp is a handwritten signature in black ink, which appears to be 'Rémi COSTORIER'.